

« APPRENDRE ?
CERTAINEMENT.

MAIS VIVRE D'ABORD ET
APPRENDRE LA VIE, DANS
LA VIE. »

Donald Woods-Winnicot

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

ÉCOLE COMMUNALE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

« LES COCCINELLES »

Rue des Ecoles, 1A
1440 Wauthier-Braine

Tél : 02/366.94.63

« LES RIVES DU HAIN »

Rue de la Libération, 25
1440 Braine-le-Château

Tél : 02/366.09.56

« LES 2 TILLEULS »

Rue Robert Ledecq, 17A
1440 Wauthier-Braine
(Nouvelles)

Tél : 02/366.13.58

WWW.BRAINE-LE-CHATEAU.BE/ECOLE

ECOLE@BRAINE-LE-CHATEAU.BE

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	2
Chapitre 1 : présentation de l'école.....	3
Introduction.....	3
L'enfant et l'équipe éducative.....	3
Le fonctionnement	4
Accueil extra-scolaire	5
Chapitre 2 : nos valeurs.....	5
Chapitre 3 : nos actions concrètes	6
Apprendre pour la vie	6
Grandir en toute confiance	7
S'enrichir des différences.....	8
Devenir les adultes de demain	9
Chapitre 4 : nos priorités 2017 - 2020.....	9
Glossaire	10



INTRODUCTION

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes de l'équipe éducative. On peut le comparer à la carte d'identité de l'école. La mise en œuvre de notre projet d'établissement s'inscrit dans la continuité de notre projet éducatif¹, de notre projet pédagogique² et des actions déjà entreprises dans le respect du décret « Missions » de la Communauté française du 24 juillet 1997.

Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les trois prochaines années les actions définies comme prioritaires par et pour notre établissement.

En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, nous mettrons en œuvre les actions de régularisation nécessaires.

La mise en œuvre de ce projet d'établissement nécessite la collaboration entre les élèves, les parents et les divers représentants de notre école. Depuis plusieurs années déjà, elle a permis de créer des moments d'échanges très libres et souvent fructueux sur le contenu de la formation et sur les méthodes éducatives développées au sein de notre établissement.

Il a été rédigé par l'ensemble de l'équipe éducative dans un souci de clarté et de concrétisation de nos valeurs, choix et actions pédagogiques. Ce document a été approuvé par le Conseil de participation³ le 23 mai 2017, par la COPALOC⁴ le 2 mai 2017 et par le conseil communal le 2 mai 2017.

Voici donc le projet d'établissement de l'école de votre (vos) enfant(s).

¹ Projet éducatif : Dans le respect des quatre grands objectifs de l'enseignement définis par le Décret Missions, ensemble des valeurs et des choix de société à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs pédagogiques.

² Projet pédagogique : Visées pédagogiques et choix méthodologies qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.

³ Conseil de participation : Réunion des représentants des enseignants, des parents, des membres du Conseil communal, de la direction de l'établissement afin de débattre du projet d'établissement et de sa mise en œuvre et de remettre un avis sur le rapport d'activités.

⁴ COPALOC (Commission Paritaire LOCaLe) : Organe de concertation de l'enseignement officiel subventionné entre chaque pouvoir organisateur (mandataires communaux) et le personnel enseignant (délégués de terrain désignés par les syndicats reconnus), tous deux assistés par des conseillers techniques (direction d'école, permanents syndicaux...).



CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

INTRODUCTION

Venez découvrir notre école maternelle et primaire aux 3 caractères où l'accent est placé sur l'épanouissement de votre enfant.

Une école où les différences s'acceptent, se côtoient pour une tolérance, un respect de l'autre et un apprentissage de l'aide d'autrui.

Une école :

- Au centre de votre village qui garde son côté familial.
- Où l'on réfléchit en équipe, avec un travail en cycles qui assure la continuité.
- Qui respecte le rythme de chaque enfant en différenciant les apprentissages.

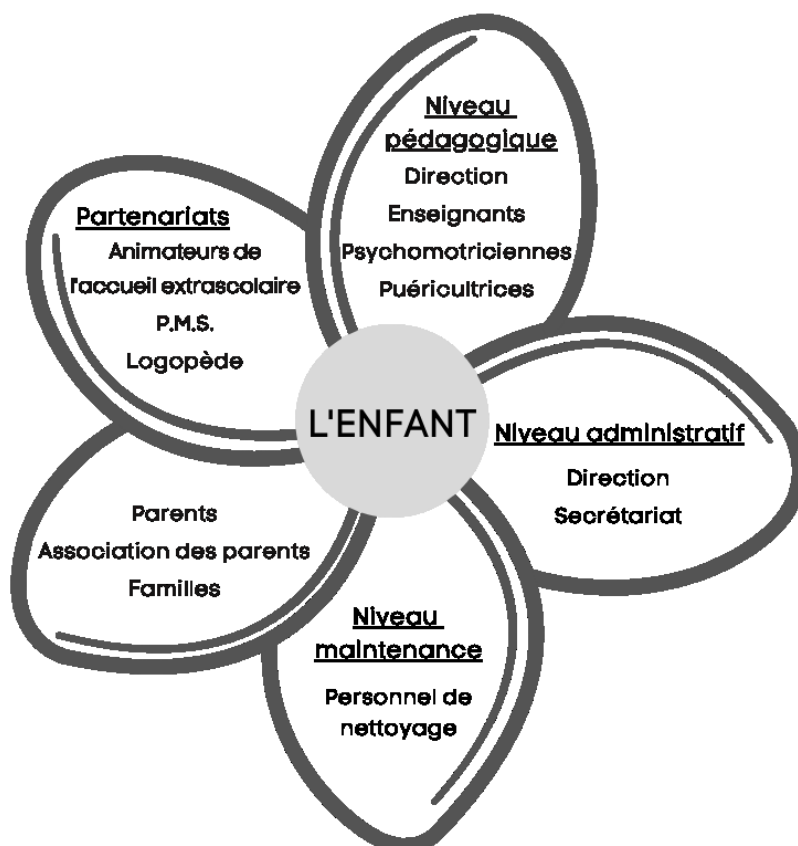
En développant au maximum les compétences cognitives et affectives de chacun, notre école met tout en œuvre pour que votre enfant ait une scolarité heureuse.



PRENEZ LE TEMPS DE NOUS LIRE...

L'ENFANT ET L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Tous acteurs avec l'enfant et... pour l'enfant !



LE FONCTIONNEMENT

L'encadrement des élèves varie en fonction de la population scolaire et peut donc être modifié chaque année.

L'école est organisée en trois implantations :

Rue de la Libération, 25
1440 Braine-le-Château
Tél : 02/366.09.56
Fax : 02/366.49.33
Mail : ecole@braine-le-chateau.be



	MATERNELLE				PRIMAIRE					
	Accueil	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Classe(s)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Le nombre de classes peut varier en fonction du nombre d'enfants.



Rue Robert Ledecq, 17a
1440 Wauthier-Braine
Tél : 02/366.13.58
Mail : ecole@braine-le-chateau.be

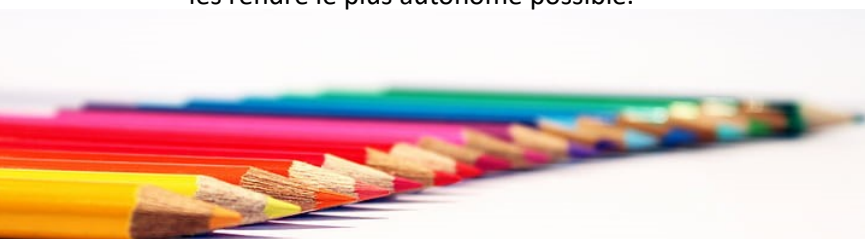
	MATERNELLE				PRIMAIRE					
	Accueil	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Classe(s)	1		1		1		1		1	

Rue des Écoles, 1a
1440 Wauthier-Braine
Tél : 02/366.94.63
Mail : ecole@braine-le-chateau.be



	MATERNELLE				PRIMAIRE					
	Accueil	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Classe(s)	1		1		1		1		1	

Chaque implantation a sa spécificité et vise à mener les enfants au maximum de leurs capacités et à les rendre le plus autonome possible.



ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

L'accueil extrascolaire est organisé par l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) en partenariat avec la commune.

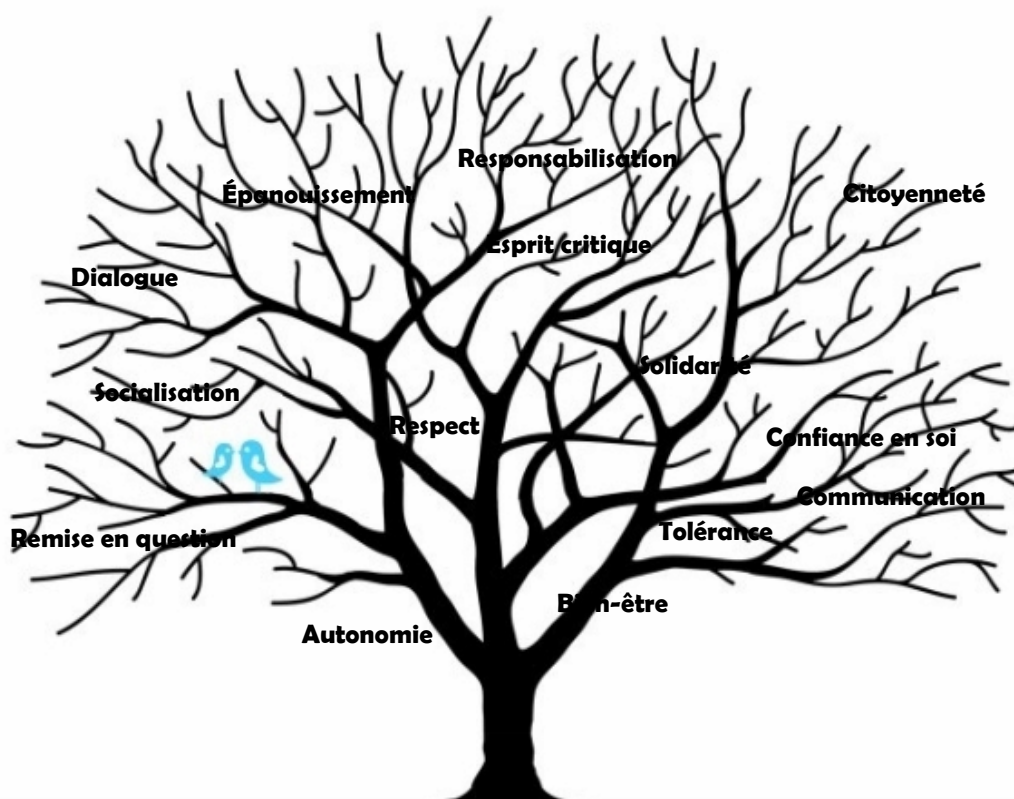
L'accueil extrascolaire accueille les enfants avant et après l'école dans un cadre convivial, sur base d'un projet éducatif mettant l'accent sur leur bien-être et leur épanouissement, en leur proposant des activités récréatives diverses et adaptées à leur âge.

Les animateurs encadrent les enfants du lundi au vendredi, de 7h00 jusqu'au début de l'école et de la fin de l'école à 18h00.

Un accueil peut également être assuré à partir de 6h00 et jusqu'à 22h00. Attention ! Avant 7h00 et après 18h00, il s'agit d'un accueil en horaire atypique qui doit être justifié par une attestation de l'employeur de chacun des parents.

Les inscriptions se font auprès des animateurs présents à l'accueil extrascolaire. La priorité est donnée aux enfants dont les parents travaillent. Pour les accueils en horaires atypique, l'inscription doit se faire la veille, avant 17h00, auprès des animateurs du lieu avant attestation des employeurs à l'appui.

CHAPITRE 2 : NOS VALEURS



CHAPITRE 3 : NOS ACTIONS CONCRÈTES

L'article 6 du décret Missions du 24/07/1997 définit les 4 objectifs généraux de l'enseignement fondamental auxquels l'école tente d'accéder au travers des diverses activités.

1. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences pour toute la vie ;
2. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables ;
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

APPRENDRE POUR LA VIE

- Pédagogie active basée sur la construction des savoirs et savoir-faire par l'enfant :
 - Situations de départ motivantes et partant du vécu de l'enfant ;
 - Activités ayant du sens pour l'enfant ;
 - Travaux par défis, par projets ;
 - Travaux individuels, collectifs ou en groupes en développant la coopération et la responsabilisation ;
 - Manipulations, expériences ;
 - Évaluations formatives⁵ ;
 - Ouverture vers le monde extérieur, travail sur l'actualité, lecture de la presse, visites, sorties, exposition, théâtre,... (certaines de ces activités sont payantes).
- Organisation de classes de dépaysement⁶ :
 - Cycle 5/8 (environ 120 €) ;
 - Cycle 8/10 (environ 240 €) ;
 - Cycle 10/12 (environ 580 €).
- Mise en place d'un titulariat assoupli⁷ pour les branches d'éveil dans certaines classes
- Diversité des méthodes d'apprentissage.
- Activités de découvertes, de productions, de créations.
- Eveil au néerlandais dès la 1^{re} primaire.
- Apprentissage du néerlandais dès la 5^e primaire.

« Pour apprendre
quoi que ce soit, il
faut commencer par
y trouver un sens »

Seymour Papert

« S'approprier des
savoirs et
acquérir des
compétences pour
apprendre toute
la vie »

Article 6 du Décret Missions

⁵ Évaluation formative : évaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage. Elle a pour but d'améliorer, de corriger et/ou de réajuster le cheminement de l'élève.

⁶ Classe de dépaysement : Classes de découvertes pédagogiques permettant de vivre des expériences concrètes sur le terrain et de développer des compétences sociales, affectives, relationnelles et pédagogiques.

⁷ Titulariat assoupli : Pour les cours d'éveil, un titulaire enseigne une matière spécifique dans tout le degré.

GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- Équilibre du travail individuel, collectif en groupe.
- Diversité des outils proposés aux enfants, des méthodes d'apprentissage : chaque enfant utilise les outils qui lui conviennent le mieux et apprend grâce à la méthode qui lui correspond le mieux (par exemple : méthode de lecture mixte).
- Soutien scolaire individuel des enfants par une équipe de bénévoles.
- Évaluation formative : l'enfant évolue à son rythme. Il a le droit de se tromper.
- Autonomie : l'enfant apprend à apprendre seul et à avoir confiance en ses capacités.
- Respect du rythme de l'enfant :
 - Sieste pour les enfants qui en ont besoin en maternelle,
 - Différenciation⁸,
 - Remédiation,
 - Activités de dépassement.
- Privilégier les activités de découverte, de production et de création : l'enfant découvre l'environnement proche de l'école, observe la nature et expérimente. De nombreuses activités manuelles sont proposées aux enfants suivant le thème abordé pendant l'année scolaire.
- Organisation de classes de dépassement.
- Organisation d'une visite d'école secondaire en 6^e primaire.
- Tous les élèves de 6^e primaire présentent l'évaluation externe qui permet d'obtenir le CEB⁹.
- Organisation d'une année complémentaire¹⁰ : pour certains élèves, un temps plus long pourrait s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences visées. Cette mesure exceptionnelle s'accompagnera de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.
- Organisation d'une journée sportive qui permet à chaque enfant de s'épanouir à travers des activités physiques et ludiques.

*« Celui qui a
confiance en lui
mènera les autres »*

Horace

*« Promouvoir la
confiance en soi et
le développement
de la personne de
chacun des élèves »*

Article 6 du Décret Missions

⁸ Différenciation : diversification des supports, des outils, des procédés et des modes d'apprentissage afin de permettre à chaque enfant d'acquérir une compétence.

⁹ CEB : Certificat d'Étude de Base délivré suite à la réussite de l'évaluation externe commune en fin de 6^e primaire.

¹⁰ Année complémentaire : pour certains élèves, un temps plus long pour le parcours scolaire normal pourrait s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences visés. Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire par étape (une année dans le cycle 5/8 et une autre année dans le cycle 8/12). Cette mesure ne peut toutefois être qu'exceptionnelle ; ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement ; doit d'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

S'ENRICHIR DES DIFFÉRENCES

- Respect du rythme de l'enfant afin de permettre à chacun d'acquérir les compétences visées.
- Travail en équipes pédagogiques afin de déceler les difficultés des enfants et envisager des remédiations¹¹ avec l'aide des enseignants, du PMS, de la logopède...
- Organisations de sorties, visites et classe de dépaysement qui permettent à tous les enfants de faire les mêmes découvertes. Bien que ces activités soient payantes, elles font partie intégrante du programme d'études.
- Les élèves du cycle 5-8 des trois implantations partiront en classes de sport/mer durant l'année scolaire 2017-2018 et 2019-2020.
- Les élèves de 3^e et 4^e primaires des trois implantations partiront en classes vertes durant l'année scolaire 2018-2019 et 2020-2021.
- Les élèves de 5^e et 6^e primaires des trois implantations partiront en classes de neige durant l'année scolaire 2018-2019 et 2020-2021.
- Activités de découvertes, de productions, de créations qui permettent une ouverture au monde extérieur et aux richesses de chacun.
- Communication entre les parents, les enseignants et les élèves par :
 - le journal de classe,
 - la farde d'avis,
 - le cahier de communication (pour les maternelles),
 - les réunions collectives et/ou individuelles,
 - le Conseil de Participation ;
 - le bulletin,
 - le site internet, le blog de l'école et les groupes Facebook des différentes implantations,
 - un contact téléphonique avec la Direction.
- Cours d'adaptation à la langue de l'enseignement organisés pendant les heures de cours et donnés par le professeur d'adaptation pour les enfants de primaire dont la langue maternelle n'est pas le français. Ce cours ne sera organisé que si le nombre d'enfants le permet.

« Assurer des chances égales d'émancipation sociale »

Article 6 du Décret Missions

« La réussite appartient à tout le monde ; c'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite. »

Franck Piccard

¹¹ Remédiation : aide individuelle ou en petits groupes aux enfants qui en ont besoin.

DEVENIR LES ADULTES DE DEMAIN

Travail de socialisation dès l'arrivée en classe d'accueil :

- Respect et écoute de chacun
- Respect du matériel, des locaux et de l'environnement
- Autonomie
- Coin accueil chez les maternelles
- Règles de politesse

Interaction entre les cours philosophiques pour l'ouverture à la différence à travers des projets communs.

Classes de dépaysement qui permettent l'apprentissage de la vie en collectivité.

« Préparer à être
un citoyen
responsable »

Article 6 du Décret Missions

*« Il n'y a pas de bonne
pédagogie qui ne
commence par éveiller
le désir d'apprendre. »*

François de Closet

CHAPITRE 4 : NOS PRIORITÉS 2017 - 2020

En concertation d'équipe, nous avons réfléchi à nos priorités pour les trois années à venir...

Développer des pratiques de différenciation pour tous les élèves, analyser et comprendre leurs difficultés.

Travailler en collaboration entre les trois implantations et en continuité sur les différentes stratégies à mettre en place pour différencier les outils et méthodes d'apprentissage en vue de réduire le redoublement.



GLOSSAIRE

Année complémentaire : pour certains élèves, un temps plus long pour le parcours scolaire normal pourrait s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences visés.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire par étape (une année dans le cycle 5/8 et une autre année dans le cycle 8/12).

Cette mesure :

- ne peut toutefois être qu'exceptionnelle ;
- ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement ;
- doit d'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

CEB : Certificat d'Étude de Base délivré suite à la réussite de l'évaluation externe commune en fin de 6^e primaire.

Classe de dépaysement : classes de découvertes pédagogiques permettant de vivre des expériences concrètes sur le terrain et de développer des compétences sociales, affectives, relationnelles et pédagogiques.

Conseil de classe : réunion hebdomadaire des élèves durant laquelle se discute tout ce qui a trait à la vie de la classe, de l'école.

Conseil de participation : réunion des représentants des enseignants, des parents, des membres du Conseil communal, de la direction de l'établissement afin de débattre du projet d'établissement et de sa mise en œuvre et de remettre un avis sur le rapport d'activités.

COPALOC (Commission Paritaire LOCaLe) : organe de concertation de l'enseignement officiel subventionné entre chaque pouvoir organisateur (mandataires communaux) et le personnel enseignant (délégués de terrain désignés par les syndicats reconnus), tous deux assistés par des conseillers techniques (direction d'école, permanents syndicaux...).

Différenciation : diversification des supports, des outils, des procédés et des modes d'apprentissage afin de permettre à chaque enfant d'acquérir une compétence.

Évaluation formative : évaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage. Elle a pour but d'améliorer, de corriger et/ou de réajuster le cheminement de l'élève.

Projet éducatif : dans le respect des quatre grands objectifs de l'enseignement définis par le Décret Missions, ensemble des valeurs et des choix de société à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs pédagogiques.

Projet pédagogique : visées pédagogiques et choix méthodologies qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.

Professeur d'adaptation : enseignant qui aide à la différenciation dans et en dehors des classes. Ses tâches sont multiples : aider les enfants en difficulté, proposer des exercices de dépassement, prendre en charge un groupe d'enfants pour des activités ponctuelles,...

Remédiation : aide individuelle ou en petits groupes aux enfants qui en ont besoin.

Titulariat assoupli : pour les cours d'éveil, un titulaire enseigne une matière spécifique dans tout le degré.

